

tière de logement. Deux jours plus tard, le 22 novembre, le vice-président de la société centrale d'hypothèque et de logements déclarait :

On construirait un plus grand nombre de maisons si les régies concernant la construction étaient plus efficaces.

Il tenait l'opinion publique responsable du fait qu'on n'avait pas renvoyé à plus tard la construction de théâtres, de salles de quilles et d'autres établissements non essentiels. Le ministre déclare que le remède n'est pas du ressort du service administratif. Le major-général Young dit que c'est l'opinion publique qui est à blâmer. Nous soutenons que c'est à l'absence de directives de la part du Gouvernement qu'il faut attribuer cet état de choses; il faut attribuer cet échec au fait que le Gouvernement ne veut pas régler, — il n'en voit pas la nécessité, — l'initiative privée qui ne songe qu'à réaliser de plus gros bénéfices en exportant le bois aux Etats-Unis ou en construisant un théâtre ou une brasserie au lieu de construire des logements.

On ne saurait accepter les excuses du ministre. Lorsque nous étions en guerre, — et je le déclare à sa louange, — il pouvait trouver des spécialistes capables de décider ce qui était essentiel et ce qui ne l'était pas. Les besoins de la guerre l'emportaient sur la production destinée à réaliser des bénéfices. Or, les besoins de la santé nationale, la diminution de la criminalité juvénile, la prévention des incendies et la préservation de la vie humaine nous commandent d'appliquer à la conservation et à l'amélioration de la santé, et à l'amélioration des conditions matérielles et morales de l'existence, les méthodes que nous avons trouvées efficaces pour gagner la guerre contre Hitler. Nous nous rappellerons le déplorable incendie survenu en cette ville il y a quelques semaines et à la suite duquel le chef des pompiers disait que, les victimes eussent-elles été convenablement logées, ces morts auraient probablement pu être évitées.

Mais le Gouvernement ne tient pas compte des volontés ni des nécessités qui lui sont exprimées et signalées par le Parlement lui-même. Ainsi, d'après les directives de son propre service d'hygiène alimentaire, un enfant devrait boire une pinte de lait par jour, soit 30 pintes par mois. Le 27 août dernier, afin de favoriser cette salubre consommation, la Chambre adoptait une motion aussi énergiquement exprimée que le permettait notre Règlement, pour réclamer le maintien de la prime au lait à l'avantage du consommateur. Mais le Gouvernement a fait fi de la volonté manifeste du Parlement en supprimant cette prime en octobre. On est forcé de se demander si le premier minis-

tre oublie ce qu'il a si souvent répété: que bien entendu c'est au Parlement qu'il appartient de décider. Le lait a tout de suite coûté 3c. de plus la pinte dans la plupart des villes, et les frais du lait par enfant ont augmenté de 90c. par mois. Comme de raison, les enfants des petits salariés reçoivent moins de lait. Au lieu de prendre les mesures requises pour favoriser la production laitière et augmenter la consommation, le Gouvernement a précisément pris les moyens pour diminuer l'une et l'autre.

N'oublions pas que l'augmentation du prix du lait et d'autres décisions officielles expliquent la hausse du coût de la vie cet hiver, et qu'il en découlera avant longtemps une diminution dans la demande de marchandises, la demande de plus forts salaires, et des redressements correspondants dans les cours des denrées agricoles. Toutes ces réclamations seront légitimes, absolument motivées.

Depuis quelques jours, le Gouvernement a supprimé quelques plafonds des prix, et c'est ce qui fait monter le saindoux de 10c. la livre. Le prix du savon, produit auquel on fait une publicité qui accapare tant d'heures des émissions radiophoniques et qui fait dépenser des millions de dollars en réclame, a pu monter. On autorise une majoration du prix des vêtements. Ceux qui s'achètent des vêtements, chemises, et le reste, savent bien qu'ils doivent acquitter le prix fort pour une qualité bien inférieure à celle d'avant-guerre.

Examinons un peu la situation agricole. Le Gouvernement annonçait il y a longtemps que le prix des denrées alimentaires serait l'un des derniers soustraits à la régie. Or, on a dû élever récemment les plafonds. Le Gouvernement maintient les cours des denrées agricoles et ne les laisse monter qu'après que les autres cours ont subi une hausse sensible. Ce qui signifie que l'écart, pour le cultivateur, entre ses prix de vente et ses prix de revient s'accentue toujours davantage. Le Gouvernement a sans doute raison lorsqu'il empêche le coût de la vie de dépasser tel niveau, et les denrées alimentaires sont le grand facteur du coût de la vie, mais il n'a pas le droit de faire porter sur le cultivateur, sur le producteur, le fardeau qui découle de cette réglementation. Telle est pourtant la conséquence de la suppression des plafonds des denrées que le cultivateur doit acheter et de leur maintien, aussi longtemps que le Gouvernement l'ose, pour celles qu'il doit vendre. Ainsi, on force le cultivateur à acquitter une prime au consommateur.

Je pourrais tirer un exemple de l'industrie du blé. Personne n'ignore qu'en vertu de l'accord conclu avec la Grande-Bretagne, le